



## les résultats financiers du contrôle fiscal

Les résultats financiers du contrôle fiscal tels qu'ils sont habituellement présentés sont complexes à analyser et ne reflètent pas l'impact budgétaire réel de l'action des services. Or, le contrôle fiscal vise, par son action, à rectifier la base imposable, et donc à faire recouvrer davantage d'impôts que ceux spontanément déclarés et payés par les contribuables. La réalité de l'impact du contrôle fiscal sur le recouvrement des impôts est donc une donnée fondamentale de l'action de l'administration.

Historiquement, les résultats financiers ont été présentés sous l'angle des montants de droits et pénalités « notifiés » au contribuable. Or, ces montants ne sont pas nécessairement les sommes mises effectivement en « recouvrement » auprès du Trésor public.

En effet, les rehaussements les plus importants font souvent l'objet de réclamations contentieuses avec des demandes de sursis de paiement.

De plus, les montants « notifiés » dans les résultats du contrôle fiscal n'emportent pas toujours de conséquences pécuniaires de même niveau, comme cela peut être le cas dans le cadre du régime de l'intégration fiscale ou lorsqu'un déficit est réduit, ou si une transaction est conclue après la notification.

Il en est de même des saisines des commissions consultatives, auprès desquelles les contribuables peuvent faire examiner leurs dossiers, et dont les avis peuvent conduire à une baisse sensible des montants finalement encaissés.

Enfin, certaines sommes « notifiées » par les services de contrôle ne sont, par principe, jamais mises en recouvrement : il s'agit des refus de remboursements de taxes ou de crédits d'impôt qui correspondent à des sommes qui ne sortent pas des caisses de l'État, alors qu'elles étaient demandées par les contribuables.

La clarté sur l'impact budgétaire réel du contrôle fiscal s'en trouve affectée. C'est pourquoi le ministère souhaite présenter les résultats financiers d'une façon plus représentative.

À l'avenir, il sera plus logique de présenter les sommes effectivement encaissées au cours de l'année (qui proviennent majoritairement de contrôles réalisés les années antérieures), celles mises en recouvrement par les services de contrôle au cours de l'année, ainsi que celles qui, grâce à leur action, n'ont pas été indûment remboursées aux contribuables.

Les sommes soumises aux instances consultatives méritent quant à elles d'être distinguées des résultats des contrôles. Encore en attente de confirmation, elles ne peuvent légitimement pas être valorisées comme des résultats définitifs. À l'avenir ces dossiers mériteront d'être réglés en amont des saisines des commissions, afin d'être pris en compte dans les résultats des contrôles.

Une telle présentation rejoint les orientations tirées de la loi ESSOC : lorsque les dossiers s'y prêtent, il est recommandé d'engager des procédures ciblées sur des périodes plus courtes, afin de gagner en efficacité, s'agissant notamment du recouvrement.

## LE CONTRÔLE FISCAL

1 - LE MONTANT DE L'IMPÔT ÉLUDÉ ET DES SANCTIONS (EN M€)	2016	2017	2018
Droits nets notifiés	15 292	13 981	12 916
Pénalités (y compris les intérêts de retard)	4 175	3 922	3 235
<b>Total des droits et des pénalités <sup>(1)</sup> dont :</b>	<b>19 467</b>	<b>17 903</b>	<b>16 151</b>
Crédits d'impôt ou taxes non remboursés	1 746	1 755	1 642
Montants notifiés en attente de confirmation des instances consultatives	3 216	2 692	1 963
<b>Droits et pénalités notifiés mis en recouvrement</b>	<b>14 505</b>	<b>13 456</b>	<b>12 547</b>

(1) dont 938,5 M€ au titre du service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) : 625,3 M€ de droits et 313,2 M€ de pénalités

Détail des droits nets par impôt (en M€) :	2016	2017	2018
Impôt sur les sociétés	4 029	3 930	3 652
Impôt sur le revenu <sup>(1)</sup>	2 817	2 454	2 412
Taxe sur la valeur ajoutée	2 267	2 129	2 000
Remboursements de crédit de TVA	1 617	1 602	1 507
Droits d'enregistrement <sup>(1)</sup>	1 635	1 353	1 071
Impôt de solidarité sur la fortune <sup>(1)</sup> devenu Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) en 2018	637	627	524
Impôts locaux	680	593	533
Impôts divers <sup>(2)</sup>	1 610	1 293	1 217

(1) Dont au titre du STDR : 240 M€ d'impôt sur le revenu, 124 M€ de droits d'enregistrement et 115 M€ d'impôt de solidarité sur la fortune

(2) Dont la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), la contribution à l'audiovisuel public et les taxes annexes sur le chiffre d'affaires. Pour le STDR, cette ligne comprend les droits et pénalités au titre de la CRDS, la CSG et du prélèvement social ou de solidarité

2 - LE RENDEMENT BUDGÉTAIRE DU CONTRÔLE FISCAL (MDS €)	2016	2017	2018
Montant des encaissements <sup>(1)</sup>	11,1	9,4	8,7

(1) Montants encaissés au titre des contrôles fiscaux de l'année et des années antérieures et de la relance des déclarations de succession et d'impôt de solidarité sur la fortune et des dossiers déposés auprès du STDR

3 - LE CONTRÔLE DES FRAUDES LES PLUS GRAVES	2016	2017	2018
Montant des droits et des pénalités des opérations sur place répressives <sup>(1)</sup>	4 923	6 454	4 061
Part des opérations répressives par rapport au total du contrôle sur place	31,0%	29,9%	28,3%
Part des opérations répressives par rapport au total du contrôle sur place (indicateur PAP)			20,1%
Nombre de perquisitions fiscales	204	215	201

(1) Application des pénalités de 40 % ou plus

4 - L'ACTION PÉNALE	2016	2017	2018
<b>Nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire dont :</b>	<b>1 116</b>	<b>1 095</b>	<b>956</b>
Plaintes pour fraude fiscale	862	879	806
Dossiers transmis à la « police fiscale »	81	44	10
Plaintes pour escroquerie	133	141	119
Procédures d'opposition à fonction	40	31	21

Détail des plaintes pour fraude fiscale et des dossiers transmis à la « police fiscale »	2016	2017	2018
Propositions de poursuites à la Commission des infractions fiscales	944	973	968
<b>Plaintes déposées (fraude fiscale et « police fiscale ») dont :</b>	<b>943</b>	<b>923</b>	<b>816</b>
Défaut de déclaration et exercice d'activités occultes	433	415	389
Constatation de dissimulations	331	391	376
Réalisation d'opérations fictives	18	57	33
Autres procédés de fraude	161	60	18

5 - LA COUVERTURE DU TISSU FISCAL (EN NOMBRE)	2016	2017	2018
<b>Le contrôle des professionnels</b>			
Contrôles sur pièces des professionnels	171 356	162 186	147 940
Contrôles sur pièces des demandes de remboursement de crédit de TVA	122 024	123 691	122 354
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	64 233	68 866	61 656
Opérations du bureau suite à programmation	-	635	6 330
Opérations sur place suite à programmation	45 314	43 652	39 000
Instructions sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA	-	-	2 010
Droits d'enquête (art. L. 80 F à L. 80 J du LPF)	1 612	1 661	1 434
<b>Le contrôle des particuliers</b>			
Contrôles sur pièces de l'impôt sur le revenu	816 308	855 701	901 633
Contrôles sur pièces des impôts patrimoniaux	99 068	86 746	67 308
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public	17 649	12 363	9 478
Contrôles sur pièces des brigades patrimoniales (DNVSF et DIRCOFI)	-	-	3 580
Examens de la situation fiscale personnelle	3 557	3 613	3 134

## LE CONTENTIEUX

### PHASE ADMINISTRATIVE

Affaires reçues	2016	2017	2018
<b>Demandes de correction et réclamations au fond</b>			
Impôt sur le revenu	781 338	723 091	745 975
Taxes foncières	302 932	317 607	314 561
Taxe d'habitation	876 739	887 477	919 524
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	55 623	56 550	50 762
Taxe professionnelle, contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	369 765	315 640	285 393
Taxes sur le chiffre d'affaires	52 585	46 040	40 939
Taxe sur les locaux vacants	94 806	91 037	91 553
Droits d'enregistrement	23 743	21 016	16 359
Contribution à l'audiovisuel public	417 207	412 782	392 278
Bouclier fiscal	17	6	67
<b>TOTAL</b>	<b>2 974 755</b>	<b>2 871 246</b>	<b>2 857 411</b>
<b>Demandes gracieuses</b>			
Impôt sur le revenu	191 542	168 392	163 414
Taxes foncières	114 328	67 051	56 469
Taxe d'habitation	396 970	370 399	297 838
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	2 001	2 007	2 019
Taxe professionnelle et contribution économique territoriale	36 410	26 135	27 538
Taxes sur le chiffre d'affaires	129 591	107 455	98 067
Droits d'enregistrement	13 284	12 763	11 031
Contribution à l'audiovisuel public	290 942	267 301	216 826
<b>TOTAL</b>	<b>1 175 068</b>	<b>1 021 503</b>	<b>873 202</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 149 823</b>	<b>3 892 749</b>	<b>3 730 613</b>

Affaires traitées	2016	2017	2018
<b>Demandes de correction et réclamations au fond</b>			
Impôt sur le revenu	788 067	728 970	755 254
Taxes foncières	311 185	321 231	312 160
Taxe d'habitation	891 226	895 878	941 324
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	57 218	53 543	63 567
Taxe professionnelle, contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	366 519	316 998	308 784
Taxes sur le chiffre d'affaires	51 322	44 954	40 020
Taxe sur les locaux vacants	99 019	91 276	98 676
Droits d'enregistrement	25 118	23 335	18 096
Contribution à l'audiovisuel public	422 974	417 519	400 394
Bouclier fiscal	15	14	38
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>3 012 663</b>	<b>2 893 718</b>	<b>2 938 313</b>
<b>Demandes gracieuses</b>			
Impôt sur le revenu	194 494	171 833	166 949
Taxes foncières	136 810	70 960	58 138
Taxe d'habitation	429 470	376 009	322 219
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	2 154	2 210	2 180
Taxe professionnelle et contribution économique territoriale	36 043	26 516	27 800
Taxes sur le chiffre d'affaires	128 699	106 715	97 723
Droits d'enregistrement	13 558	13 303	11 505
Contribution à l'audiovisuel public	314 763	271 611	232 306
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 991</b>	<b>1 039 157</b>	<b>918 820</b>
Décisions de dégrèvements prises d'office (tous impôts y compris contribution à l'audiovisuel public)	2 321 180 <sup>(2)</sup>	1 048 812	1 137 336
Réponses écrites à des demandes de renseignements	139 542	123 004	110 667
<b>TOTAL</b>	<b>2 460 722</b>	<b>1 171 816</b>	<b>1 248 003</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 729 376</b>	<b>5 104 691</b>	<b>5 105 136</b>

(1) Une grande partie de ces affaires correspond à des corrections d'erreur sans contestation au fond des règles d'imposition. Des travaux sont conduits pour mesurer précisément le volume d'affaires contestant l'impôt au fond.

(2) L'augmentation du nombre de dégrèvements d'office s'explique par la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur des personnes âgées de condition modeste

### PHASE JURIDICTIONNELLE

Affaires déposées	2016	2017	2018
<b>Juridictions administratives</b>			
Tribunaux administratifs	20 439	17 154	15 973
Cours administratives d'appel	3 879	3 801	4 124
Conseil d'État	440	477	498
<b>Tribunaux judiciaires</b>			
Tribunaux de grande instance	868	1 039	720
Cour d'appel	220	272	272
Cour de cassation	58	85	69

### PROCÉDURES AMIABLES

Procédures amiables	2016 <sup>(1)</sup>	2017	2018
Ouvertures	212	250	311
Clôtures	238	251	285
Stock en fin d'année	794	814	853

(1) Selon les nouvelles normes établies par l'OCDE, en vigueur à compter du 01/01/2016